2. Identification de l'aide

2.1. Intitulé de l'aide (ou nom de l'entreprise bénéficiaire s'il s'agit d'une aide individuelle):

2.2.1. Bitwe description de l'objectif de l'aide. Veuillez indiquer l'objectif principal: Ruat development (ACRI) 2.2.2. Veuillez indiquer, le cas échéant, le ou les objectifs secondaires: 2.3. Régime - Aide individuelle (3) 2.3.1. La notification concerne-t-elle un régime d'aides? Oui Si out, ce régime modifie-t-3 un régime d'aides? Oui Si out, ce régime modifie-t-3 un régime d'aides existant? Non Si out, ce régime modifie-t-3 un régime d'aides existant? Non Si out, ce régime modifie-t-3 un régime d'aides existant? Non Si out, ce régime modifie-t-3 un régime d'aides existant? Non Si out, veuillez continuer de remplir la présent formulaire et spécifier si le régime qui est modifié avait été notifié à l'origine à la Commission. Si non, veuillez continuer de remplir le présent formulaire et spécifier si le régime qui est modifié avait été notifié à l'origine à la Commission. Non Si out, veuillez indiquer: Numéro de l'aide: Numéro de l'aide: Date d'autorisation par la Commission: Référence de la lettre de la Commission: (SGC, IDC.): Durée du régime initiat: Veuillez spécifier quelles conditions sont modifiées par repport au régime initial et pourquoi: 2.3.2. La notification concerne-t-elle une aide individuelle? Référence du régime autorisé: Inititulé Numéro de l'aides Lestre d'autorisation de la Commission 2.3.3. La notification concerne-t-elle une aide individuelle ou un régime d'aides notifiée en application d'un règlement d'exemplion? Si out, veuillez cocher la case appropriée c'-dessous: (9) Veuillez précise le secteur au point 4.2. 3. Base juridique nationale 3.1. Veuillez énumérer les textes constituant la base juridique nationale, y compris les dispositions d'application, et leurs sources de références respectives retitulé Les 27 Programmes de développement rural, dans leur version approuvée par la Commission européanne : Pour réntre-veuille présent de des célectes de la triorities : le code givier d'est coloré des territorises (c cas échéant)	aides aux services de base et à la ré	enovation des villages dans les zones rurales	
2.3. Régime - Alde Individuelle (3) 2.3.1. La notification concerne-t-elle un régime d'aides? Oui Si oui, ce régime modifie-t-il un régime d'aides existant? Non Si oui, les conditions d'application de la procédure de notification simplifiée prévue à l'article 4, paragraphe 2, du réglement de mise en œuvre (CE) n° 794/2004 sont-elles ramplies? Non. Veuillez confinuer de remplir le présent formulaire et spécifier si le régime qui est modifié avait été notifié à l'origine à la Commission. Si non, veuillez confinuer de remplir le présent formulaire et spécifier si le régime qui est modifié avait été notifié à l'origine à la Commission. Non Si oui, veuillez indiquer: Numéro de l'aide: Daile d'autorisation par la Commission: Référence de la lettre de la Commission: Référence de la lettre de la Commission (SG(-)D/-): Uveuillez spécifier quelles conditions sont modifiées par rapport au régime initial et pourquoi: 2.3.2. La notification concerne-t-elle une aide individuelle? Référence du régime autorisé: Initiulé Numéro de l'aide Lettre d'autorisation de la Commission 2.3.3. La notification concerne-t-elle une aide individuelle ou un régime d'aides notifiés en application d'un règlement d'exemption? Si oui, veuillez cocher la case appropriée d'desseus: (3) Veuillez préciser le secteur au point 4.2. 3. Base juridique nationale 3.1. Veuillez d'autorisation et le leurs sources de références respectives Initiulé Les 27 Programmes de développement rural, dans leur version approuvée par la Commission européenne ; Pour l'intervention des collectivités territoriales : le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1511-1 à L.1511-8, L.2251-1 à L.2251-1, L.2231-1 à L.2231-3-1, L.4211, L.4253-5 et L.5111-1.	Man areas (CL) North CE (N	Plaide. Veuillez indiquer l'objectif principal:	
2.3.1 La notification concerne-t-elle un régime d'aides? Oui Si oui, co régime modifie-t-à un régime d'aides existant? Non Si oui, les conditions d'application de la procédure de notification simplifiée prévue à l'arricle 4, paragraphe 2, du règlement de mise en œuvre (CE) n' 794/2004 sont-elles templies? Non. Veuillez continuer de remplir le présent formulaire et spécifier si le régime qui est modifié avait été notifié à l'origine à la Commission. Si non, veuillez continuer de remplir le présent formulaire et spécifier si le régime qui est modifié avait été notifié à l'origine à la Commission. Non Si oui, veuillez continuer de remplir le présent formulaire et spécifier si le régime qui est modifié avait été notifié à l'origine à la Commission. Non Si oui, veuillez indiquer: Numéro de l'aide: Date d'autorisation par la Commission: Référence de la lettre de la Commission: Référence de la lettre de la Commission (SG(-)D/-): Durée du régime initial; Veuillez spécifier quelles conditions sont modifiées par rapport au régime initial et pourquoi: 2.3.2. La notification concerne-t-elle une aide individuelle? Référence du régime autorisé: Initialé Numéro de l'aides puridique nationale 3.1. Veuillez préciser le secteur au point 4.2. 8. Base juridique nationale 3.1. Veuillez énumérer les textes constituant la base juridique nationale, y compris les dispositions d'application, et leurs sources de références respectives initialé Les 27 Programmes de développement tural, dans leur version approuvée par la Commission européenne ; Pour l'intervention des collectivités territoriales : le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1511-1 à L.1511-8, L.2251-1 à L.2251-1 à L.2251-1 à L.2231-3-1, L.4211, L.4253-5 et L.5111-1 à.	2.2.2. Veuillez indiquer, le cas échéan	t, le ou les objectifs secondaires:	
Si oui, tes régime modifie-t-il un régime d'aides existant? Non Si oui, les conditions d'application de la procédure de notification simplifiée prévue à l'article 4, paragraphe 2, du règlement de mise en œuvre (CE) n° 794/2004 sont-elles remplies? Non Veuillez continuer de remplir le présent formulaire et spécifier si le régime qui est modifié avait été notifié à l'origine à la Commission. Si non, veuillez continuer de remplir le présent formulaire et spécifier si le régime qui est modifié avait été notifié à l'origine à la Commission Non Si oui, veuillez indiquer: Numéro de l'aide: Date d'autorisation par la Commission: Référence de la lettre de la Commission (SG()D/): Durée du régime initial: Veuillez spécifier quelles conditions sont modifiées par rapport au régime initial et pourquoi: 2.3.2. La notification concerne-t-elle une aide individuelle? Référence du régime autorisé: Intitulé Numéro de l'aide Lettre d'autorisation de la Commission 2.3.3. La notification concerne-t-elle une aide individuelle ou un régime d'aides notifiés en application d'un règlement d'exemption? Si oui, veuillez cocher la case appropriée ci-dessous: (3) Veuillez préciser le secteur au point 4.2. 3. Base juridique nationale 3.1. Veuillez mérèciser le secteur au point 4.2. Les 27 Programmes de développement rural, dans leur version approuvée par la Commission européenne : Pour l'intervention des collectivités territoriales : le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1511-1 à L.1511-8, L.2251-1 à L.2251-1 à L.2251-1 à L.2321-1 à L.2331-1 à L.4231-1 L.4231-1 d.233-5 et L.5111-1.	2.3. Régime - Aide individuelle (3)		
Non Si oui, les conditions d'application de la procédure de notification simplifiée prévue à l'article 4, paragraphe 2, du règlement de mise en œuvre (CE) n° 794/2004 sont-élies remplies ; Non. Veuillez continuer de remplir le présent formulaire et spécifier si le régime qui est modifié avait été notifié à l'origine à la Commission. Si non, veuillez continuer de remplir le présent formulaire et spécifier si le régime qui est modifié avait été notifié à l'origine à la Commission Non Si oui, veuillez indiquer: Numéro de l'aide: Date d'autorisation par la Commission: Référence de la lettre de la Commission: Référence de la lettre de la Commission (SG(.)D/.): Durée du régime initial: Veuillez spécifier quelles conditions sont modifiées par rapport au régime initial et pourquoi: 2.3.2. La notification concerne-t-elle une aide individuelle? Référence du régime autorisé: Intitulé Numéro de l'aide Lettre d'autorisation de la Commission 2.3.3. La notification concerne-t-elle une aide individuelle ou un régime d'aides notifiés en application d'un règlement d'exemption? Si oui, veuillez cocher la case appropriée ci-dessous: (3) Veuillez préciser le secteur au point 4.2. 3. Base juridique nationale 3.1. Veuillez énumérer les textes constituant la base juridique nationale, y compris les dispositions d'application, et leurs sources de références respectives intitulé Les 27 Programmes de développement rural, dans leur version approuvée par la Commission européenne ; Pour l'Intervention des collectivités territoriales : le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1511-1 à L.1511-8, L.2251-1 à L.2251-4, L.3231-1 à L.3231-3-1, L.4211, L.4253-5 et L.5111-4.		ı régime d'aides?	
n' 794/2004 sont-elles remplies? Non. Veuillez continuer de remplir le présent formulaire et spécifier si le régime qui est modifié avait été notifié à l'origine à la Commission. Si non, veuillez continuer de remplir le présent formulaire et spécifier si le régime qui est modifié avait été notifié à l'origine à la Commission Non Si oui, veuillez indiquer: Numéro de l'aide: Date d'autorisation par la Commission: Référence de la lettre de la Commission (SG()D/): Durée du régime initial: Veuillez spécifier quelles conditions sont modifiées par rapport au régime initial et pourquoi: 2.3.2. La notification concerne-t-elle une aide individuelle? Référence du régime autorisé: Intitulé Numéro de l'aide Lettre d'autorisation de la Commission 2.3.3. La notification concerne-t-elle une aide individuelle ou un régime d'aides notifiés en application d'un règlement d'exemption? Si oui, veuillez cocher la case appropriée ci-dessous: (3) Veuillez préciser le secteur au point 4.2. 3. Base juridique nationale 3.1. Veuillez énumérer les textes constituant la base juridique nationale, y compris les dispositions d'application, et leurs sources de références respectives Intitulé Les 27 Programmes de développement rural, dans leur version approuvée par la Commission européenne : Pour l'Intervention des collectivités territoriales : le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1511-1 à L.1511-8, L.2251-1 à L.2251-4, L.3231-1 à L.3231-3-1, L.4211, L.4253-5 et L.5111-4.	177	d'aides existant?	
Si non, veuillez continuer de remplir le présent formulaire et spécifier si le régime qui est modifié avait été notifié à l'origine à la Commission Non Si oui, veuillez indiquer; Numéro de l'aide: Date d'autorisation par la Commission: Référence de la lettre de la Commission (SG(.)D/.): Durée du régime initial: Veuillez spécifier quelles conditions sont modifiées par rapport au régime initial et pourquol: 2.3.2. La notification concerne-t-elle une aide individuelle? Référence du régime autorisé: Intitulé Numéro de l'aide Lettre d'autorisation de la Commission 2.3.3. La notification concerne-t-elle une aide individuelle ou un régime d'aides notifiés en application d'un règlement d'exemption? Si oui, veuillez cocher la case appropriée ci-dessous: (3) Veuillez préciser le secteur au point 4.2. 3. Base juridique nationale 3.1. Veuillez énumérer les textes constituant la base juridique nationale, y compris les dispositions d'application, et leurs sources de références respectives intitulé Les 27 Programmes de développement rural, dans leur version approuvée par la Commission européenne ; Pour l'intervention des collectivités territoriales : le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1511-1 à L.1511-8, L.2251-1 à L.2231-1 à L.3231-3-1, L.4211, L.4253-5 et L.5111-4.	n° 794/2004 sont-elles remplies?		
Non Si oui, veuillez indiquer: Numéro de l'aide: Date d'autorisation par la Commission: Référence de la lettre de la Commission (SG(.)D/.): Durée du régime initial: Veuillez spécifier quelles conditions sont modifiées par rapport au régime initial et pourquol: 2.3.2. La notification concerne-t-elle une aide individuelle? Référence du régime autorisé: Intitulé Numéro de l'aide Lettre d'autorisation de la Commission 2.3.3. La notification concerne-t-elle une aide individuelle ou un régime d'aides notifiés en application d'un règlement d'exemption? Si oui, veuillez cocher la case appropriée ci-dessous: (3) Veuillez préciser le secteur au point 4.2. 3. Base juridique nationale 3.1. Veuillez énumérer les textes constituant la base juridique nationale, y compris les dispositions d'application, et leurs sources de références respectives intitulé Les 27 Programmes de développement rural, dans leur version approuvée par la Commission européenne ; Pour l'intervention des collectivités territoriales : le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1511-1 à L.1511-8, L.2251-1 à L.2251-4, L.3231-1 à L.3231-3-1, L.4211, L.4253-5 et L.5111-4.			
Numéro de l'aide: Date d'autorisation par la Commission: Référence de la lettre de la Commission (SG()D/): Durée du régime initial: Veuillez spécifier quelles conditions sont modifiées par rapport au régime initial et pourquoi: 2.3.2. La notification concerne-t-elle une aide individuelle? Référence du régime autorisé: Intitulé Numéro de l'aide Lettre d'autorisation de la Commission 2.3.3. La notification concerne-t-elle une aide individuelle ou un régime d'aides notifiés en application d'un règlement d'exemption? Si oui, veuillez cocher la case appropriée ci-dessous: (3) Veuillez préciser le secteur au point 4.2. 3. Base juridique nationale 3.1. Veuillez énumérer les textes constituant la base juridique nationale, y compris les dispositions d'application, et leurs sources de références respectives. Intitulé Les 27 Programmes de développement rural, dans leur version approuvée par la Commission européenne; Pour l'intervention des collectivités territoriales : le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1511-1 à L.1511-8, L.2251-1 à L.2251-4, L.3231-1 à L.3231-3-1, L.4211, L.4253-5 et L.5111-4.		présent formulaire et spécifier si le régime qui es	t modifié avait été notifié à l'origine à la Commission
Date d'autorisation par la Commission: Référence de la lettre de la Commission (SG()D/): Durée du régime initial: Veuillez spécifier quelles conditions sont modifiées par rapport au régime initial et pourquoi: 2.3.2. La notification concerne-t-elle une aide individuelle? Référence du régime autorisé: Intitulé Numéro de l'aide Lettre d'autorisation de la Commission 2.3.3. La notification concerne-t-elle une aide individuelle ou un régime d'aides notifiés en application d'un règlement d'exemption? Si oui, veuillez cocher la case appropriée ci-dessous: (3) Veuillez préciser le secteur au point 4.2. 3. Base juridique nationale 3.1. Veuillez énumérer les textes constituant la base juridique nationale, y compris les dispositions d'application, et leurs sources de références respectives Intitulé Les 27 Programmes de développement rural, dans leur version approuvée par la Commission européenne; Pour l'intervention des collectivités territoriales : le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1511-1 à L.1511-8, L.2251-1 à L.2251-4, L.3231-1 à L.3231-3-1, L.4211, L.4253-5 et L.5111-4.	Si oui, veuillez indiquer:		
Référence de la lettre de la Commission (SG()D/): Durée du régime initial: Veuillez spécifier quelles conditions sont modifiées par rapport au régime initial et pourquoi: 2.3.2. La notification concerne-t-elle une aide individuelle? Référence du régime autorisé: Intitulé Numéro de l'aide Lettre d'autorisation de la Commission 2.3.3. La notification concerne-t-elle une aide individuelle ou un régime d'aides notifiés en application d'un règlement d'exemption? Si oui, veuillez cocher la case appropriée ci-dessous: (3) Veuillez préciser le secteur au point 4.2. 3. Base juridique nationale 3.1. Veuillez énumérer les textes constituant la base juridique nationale, y compris les dispositions d'application, et leurs sources de références respectives Intitulé Les 27 Programmes de développement rural, dans leur version approuvée par la Commission européenne ; Pour l'intervention des collectivités territoriales : le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1511-1 à L.1511-8, L.2251-1 à L.2251-4, L.3231-1 à L.3231-3-1, L.4211, L.4253-5 et L.5111-4.	Numéro de l'aide:		
Durée du régime initial: Veuillez spécifier quelles conditions sont modifiées par rapport au régime initial et pourquoi: 2.3.2. La notification concerne-t-elle une aide individuelle? Référence du régime autorisé: Intitulé Numéro de l'aide Lettre d'autorisation de la Commission 2.3.3. La notification concerne-t-elle une aide individuelle ou un régime d'aides notifiés en application d'un règlement d'exemption? Si oui, veuillez cocher la case appropriée ci-dessous: (3) Veuillez préciser le secteur au point 4.2. Base juridique nationale 3.1. Veuillez énumérer les textes constituant la base juridique nationale, y compris les dispositions d'application, et leurs sources de références respectives: Intitulé Les 27 Programmes de développement rural, dans leur version approuvée par la Commission européenne; Pour l'intervention des collectivités territoriales : le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L:1511-1 à L:1511-8, L:2251-1 à L:2251-4, L:3231-1 à L:3231-3-1, L.4211, L:4253-5 et L:5111-4.	Date d'autorisation par la Commission:		
Veuillez spécifier quelles conditions sont modifiées par rapport au régime initial et pourquoi: 2.3.2. La notification concerne-t-elle une aide individuelle? Référence du régime autorisé: Intitulé Numéro de l'aide Lettre d'autorisation de la Commission 2.3.3. La notification concerne-t-elle une aide individuelle ou un régime d'aides notifiés en application d'un règlement d'exemption? Si oui, veuillez cocher la case appropriée ci-dessous: (3) Veuillez préciser le secteur au point 4.2. Base juridique nationale 3.1. Veuillez énumérer les textes constituant la base juridique nationale, y compris les dispositions d'application, et leurs sources de références respectives: Intitulé Les 27 Programmes de développement rural, dans leur version approuvée par la Commission européenne; Pour l'intervention des collectivités territoriales : le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1511-1 à L.1511-8, L.2251-1 à L.2251-4, L.3231-1 à L.3231-3-1, L.4211, L.4253-5 et L.5111-4.	Référence de la lettre de la Commission	n (SG()D/):	
2.3.2. La notification concerne-t-elle une aide individuelle? Référence du régime autorisé: Intitulé Numéro de l'aide Lettre d'autorisation de la Commission 2.3.3. La notification concerne-t-elle une aide individuelle ou un régime d'aides notifiés en application d'un règlement d'exemption? Si oui, veuillez cocher la case appropriée ci-dessous: (3) Veuillez préciser le secteur au point 4.2. 3. Base juridique nationale 3.1. Veuillez énumérer les textes constituant la base juridique nationale, y compris les dispositions d'application, et leurs sources de références respectives: Intitulé Les 27 Programmes de développement rural, dans leur version approuvée par la Commission européenne; Pour l'intervention des collectivités territoriales : le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1511-1 à L.1511-8, L.2251-1 à L.2251-4, L.3231-1 à L.3231-3-1, L.4211, L.4253-5 et L.5111-4.	Durée du régime initial:		
Référence du régime autorisé: Intitulé Numéro de l'aide Lettre d'autorisation de la Commission 2.3.3. La notification concerne-t-elle une aide individuelle ou un régime d'aides notifiés en application d'un règlement d'exemption? Si oui, veuillez cocher la case appropriée ci-dessous: (3) Veuillez préciser le secteur au point 4.2. 3. Base juridique nationale 3.1. Veuillez énumérer les textes constituant la base juridique nationale, y compris les dispositions d'application, et leurs sources de références respectives: Intitulé Les 27 Programmes de développement rural, dans leur version approuvée par la Commission européenne; Pour l'intervention des collectivités territoriales : le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1511-1 à L.1511-8, L.2251-1 à L.2251-4, L.3231-1 à L.3231-3-1, L.4211, L.4253-5 et L.5111-4.	Veuillez spécifier quelles conditions so	nt modifiées par rapport au régime initial et pourq	quoi:
Intitulé Numéro de l'aide Lettre d'autorisation de la Commission 2.3.3. La notification concerne-t-elle une aide individuelle ou un régime d'aides notifiés en application d'un règlement d'exemption? Si oui, veuillez cocher la case appropriée ci-dessous: (3) Veuillez préciser le secteur au point 4.2. 3. Base juridique nationale 3.1. Veuillez énumérer les textes constituant la base juridique nationale, y compris les dispositions d'application, et leurs sources de références respectives. Intitulé Les 27 Programmes de développement rural, dans leur version approuvée par la Commission européenne; Pour l'intervention des collectivités territoriales: le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1511-1 à L.1511-8, L.2251-1 à L.2251-4, L.3231-1 à L.3231-3-1, L.4211, L.4253-5 et L.5111-4.	2.3.2. La notification concerne-t-elle un	e aide individuelle?	
 2.3.3. La notification concerne-t-elle une aide individuelle ou un régime d'aides notifiés en application d'un règlement d'exemption? Si oui, veuillez cocher la case appropriée ci-dessous: (3) Veuillez préciser le secteur au point 4.2. 3. Base juridique nationale 3.1. Veuillez énumérer les textes constituant la base juridique nationale, y compris les dispositions d'application, et leurs sources de références respectives: Intitulé Les 27 Programmes de développement rural, dans leur version approuvée par la Commission européenne; Pour l'intervention des collectivités territoriales: le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1511-1 à L.1511-8, L.2251-1 à L.2251-4, L.3231-1 à L.3231-3-1, L.4211, L.4253-5 et L.5111-4. 	Référence du régime autorisé:		
la case appropriée ci-dessous: (3) Veuillez préciser le secteur au point 4.2. 3. Base juridique nationale 3.1. Veuillez énumérer les textes constituant la base juridique nationale, y compris les dispositions d'application, et leurs sources de références respectives: Intitulé Les 27 Programmes de développement rural, dans leur version approuvée par la Commission européenne; Pour l'intervention des collectivités territoriales : le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1511-1 à L.1511-8, L.2251-1 à L.2251-4, L.3231-1 à L.3231-3-1, L.4211, L.4253-5 et L.5111-4.	Intitulé	Numéro de l'aide	Lettre d'autorisation de la Commission
3.1. Veuillez énumérer les textes constituant la base juridique nationale, y compris les dispositions d'application, et leurs sources de références respectives: Intitulé Les 27 Programmes de développement rural, dans leur version approuvée par la Commission européenne; Pour l'intervention des collectivités territoriales : le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1511-1 à L.1511-8, L.2251-1 à L.2251-4, L.3231-1 à L.3231-3-1, L.4211, L.4253-5 et L.5111-4.		e aide individuelle ou un régime d'aides notifiés e	en application d'un règlement d'exemption? Si oui, veuillez cocher
3.1. Veuillez énumérer les textes constituant la base juridique nationale, y compris les dispositions d'application, et leurs sources de références respectives: Intitulé Les 27 Programmes de développement rural, dans leur version approuvée par la Commission européenne; Pour l'intervention des collectivités territoriales : le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1511-1 à L.1511-8, L.2251-1 à L.2251-4, L.3231-1 à L.3231-3-1, L.4211, L.4253-5 et L.5111-4.	(3) Veuillez préciser le secteur au point	4.2.	
Intitulé Les 27 Programmes de développement rural, dans leur version approuvée par la Commission européenne; Pour l'intervention des collectivités territoriales : le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1511-1 à L.1511-8, L.2251-1 à L.2251-4, L.3231-1 à L.3231-3-1, L.4211, L.4253-5 et L.5111-4.	3. Base juridique nationale		
Les 27 Programmes de développement rural, dans leur version approuvée par la Commission européenne ; Pour l'intervention des collectivités territoriales : le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1511-1 à L.1511-8, L.2251-1 à L.2251-4, L.3231-1 à L.3231-3-1, L.4211, L.4253-5 et L.5111-4.	3.1. Veuillez énumérer les textes consti	tuant la base juridique nationale, y compris les di	ispositions d'application, et leurs sources de références respectives:
Pour l'intervention des collectivités territoriales : le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1511-1 à L.1511-8, L.2251-1 à L.2251-4, L.3231-1 à L.3231-3-1, L.4211, L.4253-5 et L.5111-4.	Intitulé		
Références (le cas échéant)	Pour l'intervention des collectivités te	erritoriales : le code général des collectivités territ	
	Références (le cas échéant)		

3.2. Veuillez indiquer les documents jo		uridique (et, le cas échéant, un lien hypertexte)
Oui	u des textes illiaux constituant la base j	undique (et, le cas echeant, un llen hypertexte)
Lien hypertexte (le cas échéant)		
Une copie des extraits pertinents du o	u des textes en projet constituant la bas	e juridique (et, le cas échéant, un lien hypertexte)
Lien hypertexte (le cas échéant)		
3.3. S'il s'agit d'un texte final, celui-ci c qu'elle a été autorisée par la Commiss Oui		l'organisme chargé de l'octroi de l'aide ne peut accorder celle-ci qu'une fo
3.4. Accès au texte intégral des régime	es – dans le cas d'un régime d'aide, veu	illez:
Vous engager à publier le texte intégra Oui	al des régimes d'aide sur l'internet:	
Veuillez donner l'adresse internet		
http://agriculture.gouv.fr/regimes-daide	es-detat-regimes-en-vigueur-et-projets-d	e-notification-ou-dinformation-la-commission
Confirmer que le régime ne sera pas a Oui	appliqué avant la publication de ce rense	ignement sur l'internet:
. Bénéficiaires		
4.1. Situation géographique du ou des Mixte	bénéficiaires:	
Précisez la ou les régions:		
4.2. Secteur(s) d'activité du ou des bér Non sectoriel	néficiaires:	
Veuillez spécifier selon la classification	NACE (4) rév. 2:	
4.3. Dans le cas d'une aide individuelle	. Nom du bénéficiaire:	
Type de bénéficiaire:		
	Devise	
Chiffre d'affaires annuel	Devise Bilan annuel	Indépendance
(Veuillez joindre une déclaration sur l'h justificative relative aux critères susmer		ation de la Commission sur les PME (6) ou fournir toute autre pièce
4.4. Dans le cas d'un régime d'aides:		
4.4. Dans le cas d'un régime d'aides:Type de bénéficiaires:All firms		
Type de bénéficiaires:		

r 1000

Over 1000

- (4) La NACE est la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne. Voir règlement (CE) n° 1893/2006 du 20 décembre 2006 établissant la nomenclature statistique des activités économiques NACE Rév. 2 (JO L 393 du 30.12.2006, p.1). La NACE révision 2 est entrée en vigueur le 1er janvier 2008.
- (5) Au sens des lignes directrices communautaires pour les aides d'État au sauvetage et à la restructuration d'entreprises en difficulté, JO C 288 du 9.10.1999, p. 218.
- (6) Recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises, JO L 124 du 20.5.2003, p. 36, et règlement (CE) n° 364/2004 de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 70/2001 en ce qui concerne l'extension de son champ d'application aux aides à la recherche et au développement.
- (7) Au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises (JO L 124 du 20.5.2003, p. 36) et du règlement (CE) n° 364/2004 de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 70/2001 en ce qui concerne l'extension de son champ d'application aux aides à la recherche et au développement (JO L 63 du 28.2.2004, p.22) ou tout texte législatif ultérieur le remplaçant.

5. Montant de l'aide/dépenses annuelles

Dans le cas d'une aide individuelle, veuillez indiquer le m	ontant global de Devise:	
chaque mesure:	Devise:	
Dans le cas d'un régime d'aides, veuillez indiquer le mont	tant du budget annuel prévu et le montant glob	nal (dans la devise nationale):
Montant annuel, ventilé par année?		
Non		
For will series	Devise:	
En million(s):	Devise:	
En million(s): Devi	se:	Année:
Montant global, en million(s):	Devise:	
1,250.00	EUR	
Pour les mesures fiscales, veuillez fournir une estimation période couverte par la notification:	des pertes de recettes annuelles et globales r	ésultant des avantages fiscaux concédés pour la
Ventilé par année?		
Non		
En million(s):	Devise:	
En million(s): Devi		Année:
Entimon(s).	5G.	Aillee.
Si le budget n'est pas adopté annuellement, veuillez spéc	ifier la période qu'il couvre (année d'expiration):
Si la notification concerne des modifications apportées à u	un régime d'aides existant, veuillez décrire les	effets budgétaires des modifications notifiées:
Intensité d'aide maximale de l'aide individuelle ou du régir 100.00	ne d'aides (%):	

6. Formes de l'aide et moyens de financement

6.1. Veuillez spécifier sous quelle forme l'aide est mise à la disposition du ou des bénéficiaires (le cas échéant, pour chaque mesure):

Subvention directe

Oui

Veuillez donner une description précise des règles qui la régissent et de ses conditions d'application, notamment son intensité et son régime fiscal, et préciser si l'aide est accordée automatiquement dès lors que certains critères objectifs sont remplis (si tel est le cas, veuillez spécifier ces critères) ou si les autorités chargées de l'octroi disposent d'une marge discrétionnaire.

la Commission se reportera au descriptif en pièce jointe

Bonification d'intérêts

Veuillez donner une description précise des règles qui la régissent et de ses conditions d'application, notamment son intensité et son régime fiscal, et
préciser si l'aide est accordée automatiquement dès lors que certains critères objectifs sont remplis (si tel est le cas, veuillez spécifier ces critères) ou si les
autorités chargées de l'octroi disposent d'une marge discrétionnaire.

Subvention remboursable

Oui

Veuillez donner une description précise des règles qui la régissent et de ses conditions d'application, notamment son intensité et son régime fiscal, et préciser si l'aide est accordée automatiquement dès lors que certains critères objectifs sont remplis (si tel est le cas, veuillez spécifier ces critères) ou si les autorités chargées de l'octroi disposent d'une marge discrétionnaire.

la Commission se reportera au descriptif en pièce jointe

Prêt à taux réduit (avec des précisions sur la sûreté)

Donner des précisions sur la sûreté:

Veuillez donner une description précise des règles qui la régissent et de ses conditions d'application, notamment son intensité et son régime fiscal, et préciser si l'aide est accordée automatiquement dès lors que certains critères objectifs sont remplis (si tel est le cas, veuillez spécifier ces critères) ou si les autorités chargées de l'octroi disposent d'une marge discrétionnaire.

Allégement fiscal

Déduction fiscale

Veuillez donner une description précise des règles qui la régissent et de ses conditions d'application, notamment son intensité et son régime fiscal, et préciser si l'aide est accordée automatiquement dès lors que certains critères objectifs sont remplis (si tel est le cas, veuillez spécifier ces critères) ou si les autorités chargées de l'octroi disposent d'une marge discrétionnaire.

Réduction de la base d'imposition

Veuillez donner une description précise des règles qui la régissent et de ses conditions d'application, notamment son intensité et son régime fiscal, et préciser si l'aide est accordée automatiquement dès lors que certains critères objectifs sont remplis (si tel est le cas, veuillez spécifier ces critères) ou si les autorités chargées de l'octroi disposent d'une marge discrétionnaire.

Réduction du taux d'imposition

Veuillez donner une description précise des règles qui la régissent et de ses conditions d'application, notamment son intensité et son régime fiscal, et préciser si l'aide est accordée automatiquement dès lors que certains critères objectifs sont remplis (si tel est le cas, veuillez spécifier ces critères) ou si les autorités chargées de l'octroi disposent d'une marge discrétionnaire.

Différé d'imposition

Veuillez donner une description précise des règles qui la régissent et de ses conditions d'application, notamment son intensité et son régime fiscal, et préciser si l'aide est accordée automatiquement dès lors que certains critères objectifs sont remplis (si tel est le cas, veuillez spécifier ces critères) ou si les autorités chargées de l'octroi disposent d'une marge discrétionnaire.

Autres

Veuillez spécifier:

Veuillez donner une description précise des règles qui la régissent et de ses conditions d'application, notamment son intensité et son régime fiscal, et préciser si l'aide est accordée automatiquement dès lors que certains critères objectifs sont remplis (si tel est le cas, veuillez spécifier ces critères) ou si les autorités chargées de l'octroi disposent d'une marge discrétionnaire.

Réduction des cotisations de sécurité sociale
Veuillez donner une description précise des règles qui la régissent et de ses conditions d'application, notamment son intensité et son régime fiscal, et préciser si l'aide est accordée automatiquement dès lors que certains critères objectifs sont remplis (si tel est le cas, veuillez spécifier ces critères) ou si les autorités chargées de l'octroi disposent d'une marge discrétionnaire.
Fourniture de capital-investissement
Veuillez donner une description précise des règles qui la régissent et de ses conditions d'application, notamment son intensité et son régime fiscal, et préciser si l'aide est accordée automatiquement dès lors que certains critères objectifs sont remplis (si tel est le cas, veuillez spécifier ces critères) ou si les autorités chargées de l'octroi disposent d'une marge discrétionnaire.
Autres interventions en capital.
Veuillez spécifier:
Veuillez donner une description précise des règles qui la régissent et de ses conditions d'application, notamment son intensité et son régime fiscal, et préciser si l'aide est accordée automatiquement dès lors que certains critères objectifs sont remplis (si tel est le cas, veuillez spécifier ces critères) ou si les autorités chargées de l'octroi disposent d'une marge discrétionnaire.
Annulation de dettes Veuillez donner une description précise des règles qui la régissent et de ses conditions d'application, notamment son intensité et son régime fiscal, et préciser si l'aide est accordée automatiquement dès lors que certains critères objectifs sont remplis (si tel est le cas, veuillez spécifier ces critères) ou si les autorités chargées de l'octroi disposent d'une marge discrétionnaire.
Garantie (veuillez fournir des précisions concernant notamment le prêt ou toute autre transaction financière couverte par la garantie, la sûreté requise et la prime à payer):
Veuillez donner une description précise des règles qui la régissent et de ses conditions d'application, notamment son intensité et son régime fiscal, et préciser si l'aide est accordée automatiquement dès lors que certains critères objectifs sont remplis (si tel est le cas, veuillez spécifier ces critères) ou si les autorités chargées de l'octroi disposent d'une marge discrétionnaire.
Autres
Veuillez préciser:
Veuillez donner une description précise des règles qui la régissent et de ses conditions d'application, notamment son intensité et son régime fiscal, et préciser si l'aide est accordée automatiquement dès lors que certains critères objectifs sont remplis (si tel est le cas, veuillez spécifier ces critères) ou si les autorités chargées de l'octroi disposent d'une marge discrétionnaire.
5.2. Veuillez spécifier le financement de l'aide: si l'aide n'est pas financée par le budget général de l'État/la région/la municipalité, veuillez expliquer son node de financement:
Taxes parafiscales ou taxes affectées à un bénéficiaire qui n'est pas l'État. Veuillez fournir des précisions sur les taxes en question et les produits et/ou services sur lesquels elles sont prélevées. Veuillez notamment préciser si des produits importés d'autres États membres y sont soumis. Veuillez joindre une copie de la base juridique de l'imposition des taxes:

Donner des précisions sur la sûreté:

Réserves accumulées Entreprises publiques

Veuillez spécifier:

Autres

7. Durée

7.1. Dans le cas d'une aide individuelle:

L'aide sera payée par tranches

Non

Numéro de la tranche

Date de la tranche

Veuillez indiquer la date prévue de mise à exécution de l'aide:

Veuillez, le cas échéant, spécifier la durée de la mesure pour laquelle l'aide est accordée:

7.2. Dans le cas d'un régime d'aides:

Veuillez indiquer la date prévue à partir de laquelle l'aide peut être accordée:

10/2/2016

Veuillez indiquer la date prévue jusqu'à laquelle l'aide peut être accordée:

31/12/2020

Si la durée dépasse six ans, veuillez démontrer qu'une période plus longue est indispensable pour atteindre le ou les objectifs du régime:

8. Cumul de différents types d'aide

L'aide peut-elle être cumulée avec des aides perçues au titre d'autres régimes locaux, régionaux, nationaux ou communautaires pour couvrir les mêmes coûts admissibles?

Oui

Si oui, veuillez décrire les mécanismes mis en place pour garantir le respect des règles relatives au cumul:

la Commission se reportera au descriptif en pièce jointe

9. Confidentialité professionnelle

9.1. La notification contient-elle des données confidentielles qui ne peuvent être divulguées à des tiers?

Non. La Commission publiera sa décision sans consulter l'État membre

Si oui, veuillez indiquer quels passages sont confidentiels en motivant votre réponse:

9.2. L'État membre fournit-il volontairement une version non confidentielle de la notification?

Oui. Si oui, la Commission peut publier cette version sans demander à l'État membre d'en confirmer la teneur.

10. Compatibilité de l'aide

10.1. Veuillez indiquer quels règlements, encadrements, lignes directrices et autres textes applicables aux aides d'État constituent une base juridique explicite pour l'autorisation de l'aide (veuillez, le cas échéant, le spécifier pour chaque mesure) et compléter la ou les fiches d'information complémentaires correspondantes prévues dans la partie III:

Aide au secteur agricole

10.2. Lorsque les règlements, encadrements, lignes directrices ou autres textes applicables aux aides d'État ne constituent pas une base juridique explicite pour l'autorisation de l'une des aides couvertes par le présent formulaire, veuillez exposer les motifs qui pourraient justifier que l'aide soit considérée comme compatible avec le traité CE, en vous référant à la disposition dérogatoire du traité CE applicable [article 106, paragraphe 2, article 107, paragraphe 2, points a) ou b), article 107, paragraphe 3, points a), b), c) ou d)], ainsi qu'à d'autres dispositions spécifiques concernant l'agriculture et les transports.

	res textes existants applicables aux aides d'État ne constituent pas une base juridiqu uises dans la ou les fiches d'information complémentaires de la partie III, veuillez utifiée sur la concurrence et les échanges entre États membres.
	ctuée par la Commission, qui met en balance, d'une part, les effets positifs de la ses effets potentiellement négatifs (distorsion des échanges et de la concurrence).
	oduits sur lesquels l'aide risque d'avoir un effet notable, la structure et la dynamique
Effet sur les échanges entre États membres. Veuillez fournir des précis localisation de l'activité économique):	sions sur les effets sur les échanges (déplacement des flux commerciaux et
10.5. Pour les régimes d'aides: Effet sur la concurrence. Veuillez préciser et décrire les marchés de prode ces marchés:	oduits sur lesquels l'aide risque d'avoir un effet notable, la structure et la dynamique
Effet sur les échanges entre États membres. Veuillez fournir des précis localisation de l'activité économique):	sions sur les effets sur les échanges (déplacement des flux commerciaux et
Non 11.2. Dans le cas d'un régime d'aides: Les autorités de l'État membre s'engagent à suspendre le versement de	otal de l'aide illégale et incompatible et les intérêts de récupération correspondants. e toute aide dans le cadre du régime notifié à toute entreprise ayant bénéficié d'une commission, jusqu'à ce que cette entreprise ait remboursé ou versé sur un compte les de récupération correspondants.
Oui	
2. Autres renseignements	
Autres renseignements Veuillez fournir ici tout autre renseignement que vous jugez utile pour l'a	appréciation des mesures considérées au regard des règles sur les aides d'État:
	200 W 200 X 100 000 00 00
Veuillez fournir ici tout autre renseignement que vous jugez utile pour l'a La date de début du régime est fictive. Le régime entrera en vigueur d 3. Pièces jointes: Veuillez énumérer ici tous les documents qui sont joints à la notification	200 W 200 X 100 000 00 00
Veuillez fournir ici tout autre renseignement que vous jugez utile pour l'a La date de début du régime est fictive. Le régime entrera en vigueur d 3. Pièces jointes: Veuillez énumérer ici tous les documents qui sont joints à la notification permettant d'y accéder:	dès approbation de la Commission et fournir des copies papier de ces documents ou des liens internet directs
Veuillez fournir ici tout autre renseignement que vous jugez utile pour l'a La date de début du régime est fictive. Le régime entrera en vigueur d 3. Pièces jointes: Veuillez énumérer ici tous les documents qui sont joints à la notification permettant d'y accéder: Pièce jointe:	dès approbation de la Commission
Veuillez fournir ici tout autre renseignement que vous jugez utile pour l'a La date de début du régime est fictive. Le régime entrera en vigueur d 3. Pièces jointes: Veuillez énumérer ici tous les documents qui sont joints à la notification permettant d'y accéder: Pièce jointe: Note Commission régime notifié services de base.odt	dès approbation de la Commission et fournir des copies papier de ces documents ou des liens internet directs
Veuillez fournir ici tout autre renseignement que vous jugez utile pour l'a La date de début du régime est fictive. Le régime entrera en vigueur d 3. Pièces jointes: Veuillez énumérer ici tous les documents qui sont joints à la notification permettant d'y accéder: Pièce jointe:	dès approbation de la Commission et fournir des copies papier de ces documents ou des liens internet directs

151113_service	es de base_liste_TO_PDR.odt					
151112_service	es de base_articulation_AE_PDR	.ods				
14. Déclaration	1					
Anaïs MANDIN,						
Veuillez certifier	que les informations fournies dan	s le présent formulaire sont	exactes et complètes.			
Je certifie que, p	our autant que je sache, les inform	mations fournies dans le pré	sent formulaire, ses anr	nexes et les pièces jo	intes sont exactes et o	complètes.
Nom et titre du s	gnataire:					
Guilhem BRUN	I					

 Lieu:
 Date:

 Paris
 3/12/2015

Sous Directeur Europe